

MAITRE – MAITRESSE DE MAISON

Formation - Niveau V

Pour les : salariés, professionnels en poste ou demandeurs d'emploi



VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétariat pédagogique : Lidia Girard

Tél. : 05 49 37 60 05

Fax : 05 49 53 28 39

Mail : mm@irts-pc.eu

INSCRIPTIONS

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

IRTS POITOU-CHARENTES

Centre de formation en Travail Social

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 54 86 00025 86 auprès du préfet de région de Poitou-Charentes.

N° SIRET : 775 716 152 000 19

Code NAF APE : 8542 Z

L'évolution des politiques publiques portant sur l'organisation de l'hébergement dans les établissements sociaux et médico-sociaux met l'accent sur l'importance des conditions matérielles de l'accueil jusqu'au départ des personnes. La prise en considération de la spécificité des publics, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes présentant un handicap, des difficultés sociales ou des troubles de santé, nécessite de fait un cadre de vie adapté en assurant l'hygiène et la sécurité des personnes et des locaux.

Le développement de la fonction de maître-maîtresse de maison vient ainsi affirmer cette volonté de lien social ancrée dans le quotidien en particulier par l'animation et la gestion des espaces dédiés à des activités techniques. Outre une fonction d'économat, le ou la professionnel-le assure aussi la qualité et l'adaptation du cadre de vie en lien avec le projet d'établissement.

L'avenant 285 de l'arrêté du 3 Juillet 2003, agréé en date du 8 juillet 2004, en créant l'obligation d'une formation qualifiante pour les maîtres-maîtresses de maison, reconnaît cette place spécifique au sein des équipes et pose le cadre des compétences attendues d'une démarche éthique dans le respect de la réglementation et des lois qui régissent le secteur.

Les aptitudes

- Être méthodique et avoir le sens des responsabilités
- Savoir faire preuve de polyvalence
- Faire preuve d'un bon contact relationnel et porter de l'intérêt pour les personnes fragiles ou vulnérables.
- Aimer travailler en équipe

Lieux d'exercices

Institutions du social et du médico-social :

- Maison d'enfants à caractère social, Centre éducatif fermé,
- Institution thérapeutiques, éducative et pédagogique
- Maison d'accueil spécialisé, Foyer d'accueil médicalisé, Foyer de vie,
- Foyer d'hébergement, Foyer occupationnel,
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale,
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- Résidence autonomie...

Possibilités d'évolution de carrière

La qualification délivrée par la commission paritaire nationale de l'emploi permet d'évoluer sur différents métiers du travail social et du sanitaire

- Surveillant de nuit qualifié
- Accompagnant éducatif et social
- Aide-soignant



MAITRE – MAITRESSE DE MAISON

Formation - Niveau V

Pour les : salariés, professionnels en poste ou demandeurs d'emploi



La formation

Durée de la formation : 378 h minimum

- Nombre d'heures théoriques : 203 h
- Nombre d'heures pratiques : 175 h minimum.

Contenu

- DFI : Module spécifique Maître de maison – 70 h
 - Rôle et fonction – 10 h 30
 - Qualité et sécurité du cadre de vie – 21 h
 - Entretien du cadre de vie – 7 h
 - Entretien du linge – 7 h
 - Préparation des repas et hygiène alimentaire – 24 h 30
- DF 2 : Participation à l'accompagnement des personnes – 63 h
 - Les problématiques du public – 35 h
 - Les fondements et méthodes de l'accompagnement – 21 h
- DF 3 : Travail en équipe pluridisciplinaire – 49 h
 - Le cadre institutionnel de la fonction – 28 h
 - Le travail en équipe pluri-professionnel – 21 h
- Accompagnement méthodologique – 21 h

Approche pédagogique

Les modalités pédagogiques sont volontairement variées avec des apports théoriques et conceptuels, des débats et des échanges, la constitution de groupes de recherche et de réflexion et des temps d'analyse de pratique,...

Une attention toute particulière est donnée à l'accessibilité du vocabulaire utilisé au cours de cette formation en direction des professionnels en formation et à la compréhension des apports théoriques de façon à permettre des repères simples. Les études de situations permettent une mise en sens et une appropriation des apports théoriques de façon à permettre aux professionnels de développer une légitimité d'action et une dynamique éthique.

Lieux de formation

Isle, Poitiers et Saintes

Tout site sur la Vienne, Deux-Sèvres, Charente ou Charente-Maritime en fonction de la demande.

Possibilité de formation en intra en fonction du nombre d'inscrits.

Durée

29 jours de formation théorique pour un parcours complet (7 h par jour de formation).

Organisation de la formation

L'IRTS Poitou-Charentes est engagé aux côtés des établissements sociaux et médicaux sociaux dans la professionnalisation et la reconnaissance des métiers des acteurs du quotidien :

- La formation se déroule sur le principe de l'alternance entre les semaines de regroupement et les périodes de pratique professionnelle.
- La formation est dispensée par des professionnels du secteur et des formateurs permanents de l'IRTS.

Allègements et dispenses

Allègements possibles sur attestation du PSCI, de l'HACCP, de la qualification « Surveillant de Nuit Qualifié », du diplôme d'Accompagnant Éducatif et Social, d'Auxiliaire de Vie sociale ou d'Aide Médico-Psychologique.

L'examen

- Assiduité à l'ensemble des sessions de formation
- Obtention des certificats PSCI et HACCP
- Validation du dossier professionnel

Les conditions d'accès à la formation

La formation ouverte à tout salarié exerçant ou appelé à exercer la fonction de Maître-Maîtresse de Maison, et également ouverte aux demandeurs d'emploi.

Prérequis

Pas de niveau scolaire requis. Pour les demandeurs d'emploi, le projet doit être validé par pôle emploi à la suite d'une période de mise en situation en milieu professionnelle de 70 h (2 semaines)

Informations et inscriptions

Coût de la formation en inscription individuelle : 2334,5 € par personne pour le suivi de la formation dans son intégralité.

Possibilité d'édition de devis sur demande.

Retrouvez toutes les informations sur la formation (calendriers d'inscription, règlements, tarifs) sur le site de l'IRTS Poitou-Charentes :

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

